

Objet de la délibération

**EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT -
RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DES SERVICES ET RAPPORT
D'ACTIVITES 2018 DES DELEGATAIRES**

N° DEL-2019-0230

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance Publique du
15 octobre 2019**

Suite à la convocation du 7 octobre 2019, la séance est ouverte à 17h00 à Maison de l'Agglomération - Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert Métairie, Président de Lorient Agglomération.

Etaient présents :

Norbert Métairie, André Hartereau, Nathalie Le Magueresse, Jean-Michel Bonhomme, Marie Christine Détraz, Dominique Yvon, Patricia Kerjouan, Tristan Douard, Roger Thomazo, Dominique Le Vouedec, Serge Gagneux, Jean-Paul Aucher, Myrienne Coché, Daniel Martin, Gisèle Guilbart, Pascal Le Doussal, Gérard Falquerho, Pascale Le Oué, Michel Dagonne, Françoise Ballester, Marie-Françoise Cerez, Jean-Louis Le Masle, Jean-Marc Leauté, Morgane Hémon, Pascal Flégeau, Joël Izar, Victor Tonnerre, Brigitte Melin, Marie-Christine Baro, Laurent Tonnerre, Karine Mollo, Gaël Le Saout, Yann Syz, Nadyne Duriez, Fabrice Loher, Maria Colas, Jean Le Bot, Delphine Alexandre, Ronan Loas, Loïc Tonnerre, Isabelle Le Riblair, Daniel Le Lorrec, Dominique Quintin, Marc Boutruche, Céline Olivier, Marc Cozilis, Joël Daniel, Noëlle Piriou, Frédéric Toussaint, Allain Le Boudouil, Jean-Yves Carrio, Philippe Garaud

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Thérèse Thiéry donne pouvoir à Myrienne Coché, Armelle Nicolas donne pouvoir à Marie-Françoise Cerez, Alain Nicolazo donne pouvoir à Jean-Louis Le Masle, Robert Henault donne pouvoir à Gaël Le Saout, Caroline Balssa donne pouvoir à André Hartereau, Serge Gerbaud donne pouvoir à Delphine Alexandre, Olivier Le Maur donne pouvoir à Morgane Hémon, Emmanuelle Williamson donne pouvoir à Marie-Christine Baro, Jean-Paul Solaro donne pouvoir à Norbert Métairie, Agathe Le Gallic donne pouvoir à Tristan Douard, Téaki Dupont donne pouvoir à Isabelle Le Riblair, Gwenn Le Nay donne pouvoir à Marc Boutruche

Absents excusés :

François Le Louer, Pierrick Névanen

Gisèle Guilbart et Marc Boutruche sont désignés secrétaires de séance.

Pôle Ingénierie et Gestion Techniques / DEA

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES ET RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DES DELEGATAIRES

L'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Par ailleurs, conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire est appelé à prendre acte des rapports d'activités et des résultats d'exploitation des délégations de services publics.

Ainsi, au titre de l'exercice 2018, un rapport global en 3 parties, distinguant les compétences exercées, eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif, est présenté pour les 25 communes, composant l'agglomération. Pour les communes dont le service est géré en délégation de service public, ce rapport intègre la plupart des éléments contenus dans les rapports d'activité des délégataires, et notamment les comptes annuels de résultats d'exploitation.

L'année 2018 a constitué la première année d'exercice de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines. Les éléments relatifs à ces nouvelles missions sont également présentés dans ce rapport.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-5 et L1411-3,
Vu les rapports d'activités 2018 des délégataires en matière d'eau et assainissement,
Vu l'avis du Bureau,
Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux,
Vu l'avis de la Commission de la préservation et de la gestion durable des ressources,

Article 1 : **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2018 concernant les 25 communes membres de Lorient Agglomération, intégrant les rapports d'activité 2018 des délégations de service public en vigueur.

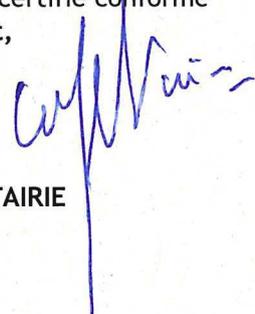
Article 2 : **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (incluant la gestion des eaux pluviales urbaines) pour l'année 2018 concernant les 25 communes membres de Lorient Agglomération, intégrant les rapports d'activité 2018 des délégations de service public en vigueur.

Article 3 : **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'année 2018 concernant les 25 communes membres de Lorient Agglomération.

Délibération adoptée à l'unanimité par 63 voix pour et 1 abstention.

Abstention : Loïc Tonnerre

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Président,


Norbert METAIRIE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

FAITS MARQUANTS 2018

L'évolution notable intervenue en 2018 découle de l'élargissement de la compétence assainissement collectif à la gestion des eaux pluviales urbaines afin de répondre aux prescriptions des lois MAPTAM (loi n°2014-58 du 27 janvier 2014) et NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015). L'organisation de la Direction a été modifiée en conséquence et des modalités de fonctionnement ont été définies avec les communes.

Certains contrats de prestations de services sont arrivés à échéance et à cette occasion leurs modalités d'exploitation ont été révisées :

- Reprises en régie directe de l'exploitation des services d'eau et d'assainissement de l'île de Groix, incluant l'intégration dans les équipes de Lorient Agglomération de 2 agents de l'ancien prestataire ainsi que la réalisation des opérations de fin des contrats d'exploitation échus au 31/12/2017 (suivi et réception des travaux de renouvellement).
- Reprise en régie directe de l'exploitation des ouvrages d'assainissement de Calan.

Par ailleurs, l'échéance au 31 décembre 2018 de plusieurs marchés d'exploitation ou délégations de service en matière d'eau potable et d'assainissement a été pleinement mobilisé les équipes techniques et administratives de la DEA :

- pour engager les procédures de consultation et d'attribution de nouveaux marchés d'exploitation des services d'eau potable de Larmor-Plage, des communes du secteur Nord (Ex CCRP) ainsi que des usines de production d'eau de Coët er Ver et de Petit Paradis ;
- pour préparer la reprise en régie directe, au 1^{er} janvier 2019, des services d'eau potable des communes de Languidic et Brandérion, et d'assainissement de Brandérion, impliquant l'intégration de nouvelles installations techniques dans les systèmes d'exploitation de la DEA et l'intégration des données clientèle dans les logiciels de gestion et de facturation.

En 2018, la convergence des grilles tarifaires s'est poursuivie avec pour objectif d'aboutir à un tarif unique à l'échéance de 2020 pour tout usager domestique résidant sur le territoire de Lorient Agglomération.

EAU POTABLE

• Distribution d'eau potable

La qualité de l'eau distribuée s'est avérée 100% conforme à la réglementation en vigueur tout au long de l'année sur l'ensemble des secteurs de distribution au regard des analyses pratiquées au titre de la surveillance des réseaux et des usines de production.

• Campagne de renouvellements de compteurs d'eau potable

Les renouvellements de compteurs ont été intensifiés sur le secteur exploité en régie :

- Renouvellement de 1454 compteurs d'eau potable en habitat collectif, sur les 8000 compteurs arrivant en fin de durée de vie (15 ans) sur Lorient et Lanester ;
- Renouvellement de l'ensemble des compteurs de l'île de Groix par des compteurs communicants (radiorelevé).

- **Dossiers règlementaires**

Les dossiers de régularisation administrative des ouvrages d'eau potable de l'île de Groix et de renouvellement des autorisations de prélèvement d'eau dans le Blavet des usines de Coët er Ver et Langroise ont été mis à l'étude et pour certains déposés au guichet unique des services préfectoraux à des fins d'instruction.

- **Travaux sur ouvrages structurants et réseaux d'eau potable :**

- Suite aux études menées en 2017 sur les pompages de l'usine de Coët er Ver et de Kéréven pour répondre aux enjeux de la loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le renouvellement des pompes existantes consommatrices d'énergie par des équipements de nouvelle génération a été engagé.
- L'étanchéité du dôme du réservoir des 4 chemins à Larmor-Plage a été reprise ;
- Les marchés de travaux en vue de la construction d'une nouvelle unité de production d'eau potable à Créhal à Groix ont été attribués.
- Les travaux sur réseaux se sont poursuivis ; les renouvellements ont représenté 0,69% du linéaire total.

ASSAINISSEMENT

- **Evolution des systèmes d'assainissement**

Les travaux d'extension /rénovation de la station d'épuration de Guidel se sont achevés en septembre 2018.

Les travaux de réhabilitation de la station d'épuration du Gripp à Groix ont démarré avec la mise en place d'une filière de déshydratation des boues et l'optimisation de la filière eau. Quelques adaptations de la filière de Locmaria sont également prévues au projet.

Par ailleurs, au cours de l'année, s'est poursuivie l'étude de schéma directeur d'assainissement collectif sur les 25 communes du territoire dont les conclusions devraient être rendues fin 2019 - début 2020.

- **Collecte et traitement**

Le fonctionnement des stations d'épuration et les résultats des traitements mis en oeuvre ont été satisfaisants. Les normes de rejet ont été respectées hormis sur quelques unités pour des raisons directement liées au type même de traitement. On note que la conformité est retrouvée sur Guidel alors que les travaux sont toujours en cours en 2018.

Aucun incident majeur sur les ouvrages n'a marqué l'année 2018.

La pluviométrie mesurée sur la station de Lanester entre 2017 et 2018 a été plus importante passant de 794 mm en 2017 à 900 mm en 2018. Cela a fortement impacté les volumes reçus sur l'ensemble des stations (augmentation globale de 20 %), mais 3 d'entre elles ont particulièrement réagi : stations de Plouay +38,3% (hors apport de Calan), Languidic +37,8 % et Ploemeur +24,3 %. Pour l'avenir, les efforts en termes de travaux sur les réseaux sont à réaliser en priorité sur ces communes.

- **Assainissement non collectif**

Un 4ème programme de réhabilitation groupée a été lancé en 2018. Les règles de financement de ces opérations par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ayant été modifiées début 2018, ce dernier programme ne concerne que 64 filières. Les aides restent au même niveau que lors du 3ème programme à savoir 60% sur un plafond de 8 500 € TTC.

- **Etudes et Travaux sur ouvrages structurants et réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales :**

- Mise en œuvre de la programmation des travaux sur réseaux d'assainissement établie pour 2018 en concertation avec les communes ; 0,65% du linéaire des réseaux eaux usées a été renouvelé ;
- Travaux de réhabilitation des postes de refoulement eaux usées du Stole, de Keryan, de Caudric à Ploemeur, de Mélézeven à Guidel.

- Travaux sur réseaux d'eaux pluviales : 4,01 km ont été renouvelés et les extensions de réseaux ont concerné 1,7 km.
- Fin des travaux d'extension de la station d'épuration de Guidel ;
- Démarrage des travaux de réhabilitation des stations d'épuration de Groix ;
- Poursuite de l'étude de schéma directeur d'assainissement collectif sur les 25 communes du territoire.
- Forte mobilisation du bureau d'études pour suivre les nombreuses révisions de PLU sur le territoire communautaire et réaliser les études liées aux zonages d'assainissement des eaux pluviales et/ou des eaux usées.

COOPERATION DECENTRALISEE

En matière de coopération décentralisée, il peut être souligné la poursuite du partenariat avec EAU VIVE sur le projet d'amélioration du service public d'eau potable et d'assainissement du canton d'Illéla (Niger), conclu sur une durée de 3 ans (3ème année d'exécution).

MODES D'EXPLOITATION DES SERVICES

EAU POTABLE



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le SPANC est assuré en régie sur la totalité du territoire communautaire.

EVOLUTIONS 2017-2018

EAU POTABLE : Le contrat d'exploitation de Groix est arrivé à échéance au 31/12/17. Il a été fait le choix d'une exploitation du service production et distribution par la régie communautaire.

ASSAINISSEMENT : Les contrats d'exploitation de Groix et de Calan sont arrivés à échéance au 31/12/17. Les installations concernées ont été reprises en régie au 1^{er} janvier 2018.

SYNTHESE RPQS EAU ET ASSAINISSEMENT 2018

Envoyé en préfecture le 23/10/2019
Reçu en préfecture le 23/10/2019
Affiché le
ID : 056-200042174-20191015-DEL_2019230-DE

PRODUCTION ET STOCKAGE EAU POTABLE

10 usines de production d'eau potable

35 ouvrages de stockage d'eau potable

Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) : 85,8%

Volumes produits en 2018 : 12 427 477 m³
(-3,0% par rapport à 2017).

DISTRIBUTION EAU POTABLE

104 809 abonnés (+2,7% par rapport à 2017)

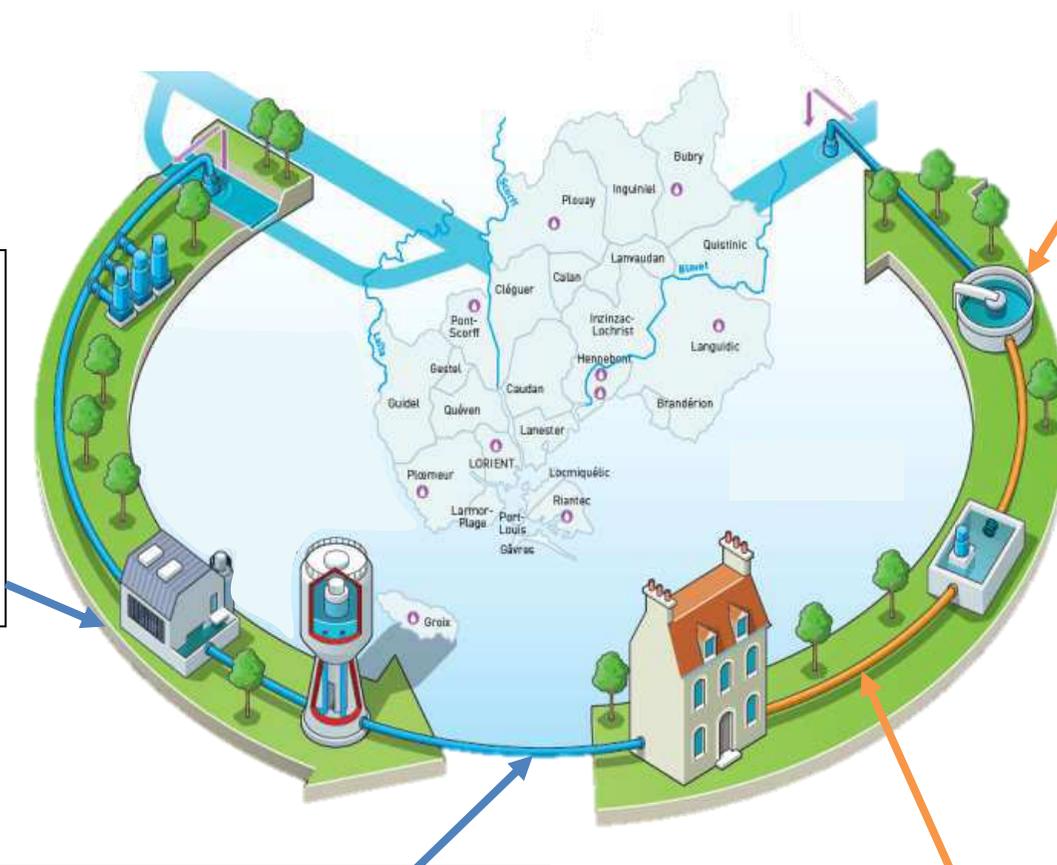
2393 km de réseau AEP avec un indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.1B) de 87,17/120 ; taux de renouvellement des réseaux sur 2014-2018 de 0,83%

Rendement global du réseau (P104.3) : 88,6%

Volumes global mis en distribution (y compris communes de la CCBBO) : 12 598 167 m³ (+1,5% par rapport à 2017)

Qualité de l'eau distribuée : 100% des prélèvements conformes aux limites de qualité en microbiologie (P101.1) et en physicochimie (P102.1)

Prix TTC du service par m3 pour 120 m3 : de 2,26 (Ploemeur) à 2,51 €TTC/m³ (Brandérian)



28 stations d'épuration

343 postes de relevage

Equipements d'épuration tous conformes aux prescriptions nationales issues de la DERU (P204.3) et conformité de leur performance à la DERU (P205.3) à l'exception des STEP de Groix.

Non-conformité des STEP de Gâvres et Groix au regard des prescriptions de leurs arrêtés préfectoraux, car inexistantes (P254.3).

Production de boues : 3162 t évacuées (dont boues chaulées) dont 100% suivant des filières conformes.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

10906 filières soit 26413 habitants assujettis au SPANC ;

Indice de mise en œuvre de l'ANC (D302.0) : 120/140

Taux de conformité des ANC (P301.3) : 57,6%

Coût du contrôle périodique de bon fonctionnement : 94,57 € HT

COLLECTE DES EAUX USEES

86 683 branchements et 88379 abonnés (+0,4% par rapport à 2017)

1118 km de réseaux gravitaires et 180 km de réseaux de refoulement dont l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale est de 42,73/120 ; taux de renouvellement des réseaux sur 2014-2018 de 0,84%

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du CGCT au regard de l'application de la DERU (P203.3) : 100%

Nombre de "points noirs" (P252.2) : 6,71 pour 100 km de réseaux

Prix TTC du service par m3 pour 120 m3 : de 1,65 (Lanester) à 3,21 €TTC/m³ (Inguiniet)